



Commission : Association Intercommunale Service technique Broye Vaudoise

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En tant que membre de la commission de l'AISTBV, nommé par le conseil, je vous expose les grandes lignes des activités que l'association a eu l'occasion de conduire durant les derniers mois.

But de l'association : L'AISTBV a pour but de constituer, gérer et développer un service technique intercommunal, chargé de l'exécution des tâches des Municipalités des communes membres hors de tout intérêt financier et politique.

À ce jour, voici les 14 communes qui font partie de l'AISTBV :

- Champtauroz
- Chavannes-sur-Moudon
- Chevroux
- Grandcour
- Hermenches
- Lovatens
- Lucens
- Missy
- Montanaire
- Rossenges
- Valbroye
- Villars-le-Comte
- Villarzel
- Vucherens

Pour réaliser son mandat l'association compte 3 bureaux. Le siège à Lucens et deux antennes, une à Valbroye et une à Montanaire. (Dans l'ancienne salle des Commissions) l'AISTBV se compose au 31 décembre 2024 de 13 collaborateurs, dont un qui est essentiellement basé dans l'antenne de Montanaire. L'AISTBV à remplacer en 2023 le Service Technique Intercommunal d'Echallens qui était responsable de cette mission pour la commune de Montanaire.

L'association a pour vocation d'assumer les responsabilités suivantes :

- L'application formelle des dispositions légales au niveau communal, cantonal et fédéral dans les domaines de compétences qui lui sont conférées
- La gestion complète et le suivi des dossiers d'enquêtes selon les obligations légales en vigueur (LATC, RLATC)
- Le conseil, la réalisation et le suivi des aspects techniques qu'elles ont à résoudre dans le cadre des projets ou chantiers communaux
- La gestion complète du système d'information du territoire (SIT) en application de la LGéo.
- Le conseil, la réalisation et le suivi dans le cadre des projets en matière d'aménagement du territoire (LAT).

Membres de la commission représentant les intérêts de Montanaire : les personnes suivantes font partie de la commission :

- Olivier Freymond
- Yannick Dizerens
- Louis Jatton
- Bertrand Pollien
- Corinne Favre (Suppléante)



Il est à relever que la Municipalité est également active avec un membre :

- Nathalie Jatou

Retour de l'Assemblée Générale du 10 octobre 2024 :

Activités et décisions prises :

- Acquisition d'un immeuble
 - L'AISTBV, de par son évolution, n'a plus suffisamment de place dans ses locaux actuels. L'acquisition d'un immeuble en ville de Lucens afin de remédier à ce manque de place a donc été soumise à l'assemblée. Celle-ci a été acceptée après débat.
- Modification des Statuts
 - Afin de pouvoir se prononcer sur la possibilité d'acquérir et aliéner des biens immobiliers, l'assemblée a dû se prononcer sur une modification des statuts. Cette modification a été acceptée.
- Budget 2025
 - Un budget prévisionnel pour 2025 a été présenté et accepté.
 - Total des Produits CHF 1'906'380.00
 - Total des Charges CHF 1'895'180.00
 - Résultat au budget CHF 11'200.00
 - Les points suivants ont été relevés :
 - Charges du personnel et charges sociales : Augmentation du personnel avec l'augmentation des Communes membres et des prestations demandées.
 - Charges des locaux : L'achat d'un immeuble étant envisagé, les chiffres comparatifs, faisant partie intégrante de la présentation du budget, ont été soumis à la commission.
 - Entretien, remplacement et réparation des installations, machines de bureau et outillage : Equipement des nouveaux bureaux
 - Téléphones et Internet : Augmentation du personnel, lignes supplémentaires
 - Leasings informatiques : Augmentation du personnel, licences et développement informatique et géomatique
 - Publicité : Participation à des événements, stands, dons et frais de représentation, se poursuivent mais il est également prévu des frais supplémentaires liés au nouveau bâtiment

Perspectives et enjeux pour la commune :

à ce jour, le travail réalisé pour la commune par l'AISTBV est de qualité, et l'antenne basée sur la commune permet une communication optimale entre les parties. Cependant, il est à noter que l'acquisition prévue pour des nouveaux locaux va remettre cela en question. En effet, à la suite de ce déménagement, il est prévu de fermer l'antenne de Montanaire. Selon la direction de l'association, ceci ne devrait pas impacter la relation directe entre la commune et l'AISTBV. Cela restera évidemment à prouver.

Conclusion : A vu de ce qui précède, je demande au Conseil de bien vouloir prendre acte de ces éléments et vous remercie pour votre attention.

Rapporteur : Pollien Bertrand

Le rapport signé par le rapporteur doit être remis au plus tard lors du Conseil en 3 exemplaires originaux.